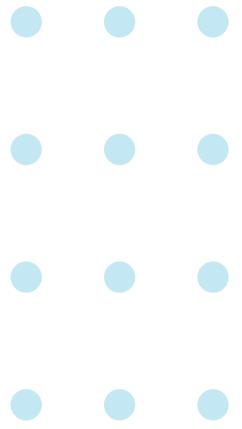
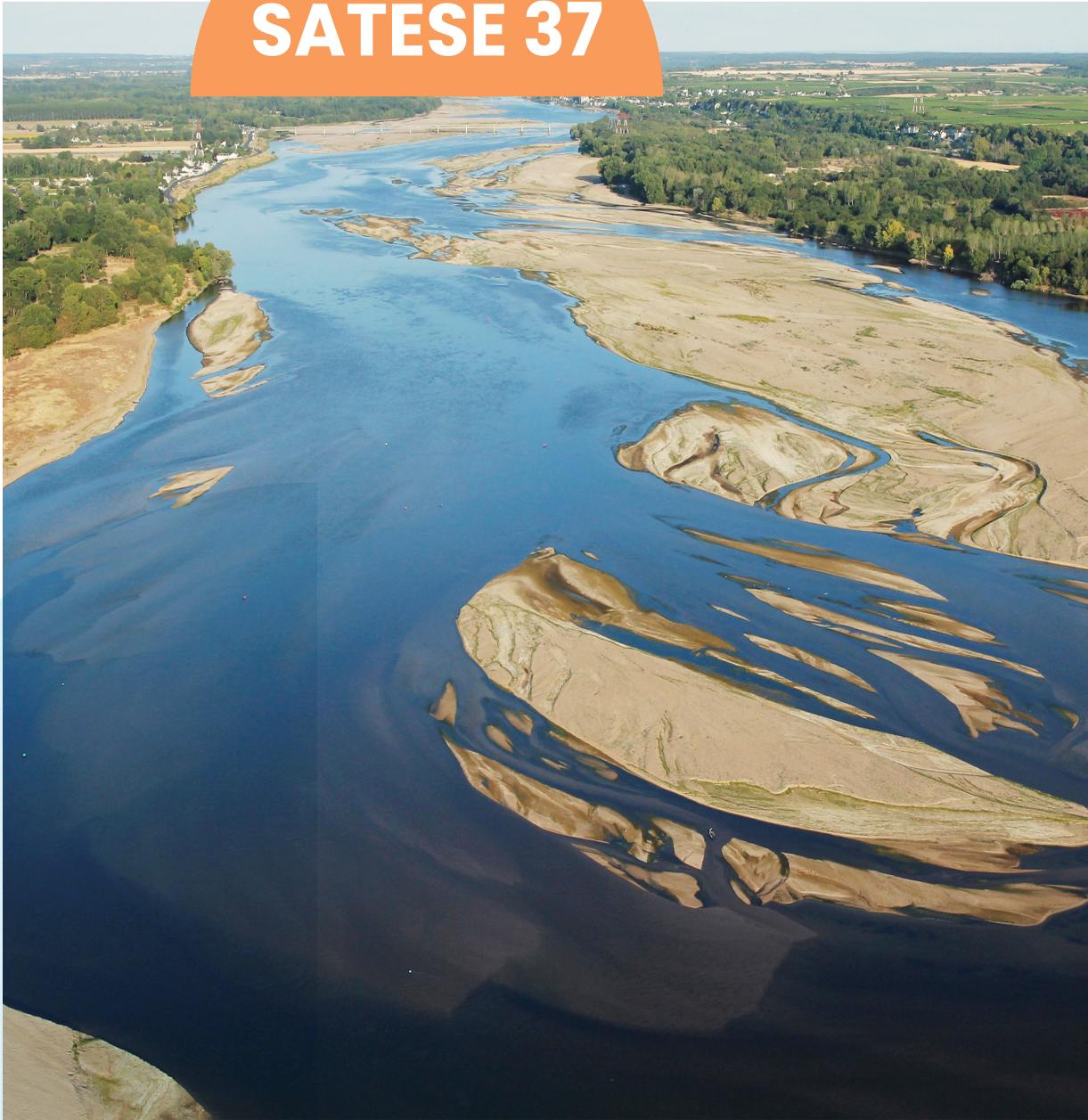


# Rapport d'activité 2024



**SATESE 37**



# Sommaire



<b>Le SATESE 37</b>	<b>4</b>
- Ses compétences	4
- Ses adhérents	5
- Sa gouvernance	6
- Son équipe	7
<b>Axe 1 : Préserver l'environnement</b>	<b>8</b>
- Ambition 1 : Accompagner les adhérents dans leurs obligations réglementaires	9
- Ambition 2 : Répondre aux besoins spécifiques des collectivités	11
- Ambition 3 : Engager en interne des pratiques « vertueuses »	13
<b>Axe 2 : Favoriser la cohésion sociale / sociétale</b>	<b>15</b>
- Ambition 4 : Accompagner les usagers et les collectivités dans leur quotidien	16
- Ambition 5 : Assurer la santé et la sécurité des agents	17
- Ambition 6 : Adapter la politique RH au contexte social	19
<b>Axe 3 : Promouvoir une économie responsable</b>	<b>21</b>
- Ambition 7 : Renforcer la mutualisation des ressources	22
- Ambition 8 : S'adapter aux évolutions technologiques	23
- Ambition 9 : Valoriser l'image du syndicat	25
<b>Bilan financier</b>	<b>27</b>
<b>Retour en images</b>	<b>30</b>
<b>Perspectives 2025</b>	<b>31</b>

## Rappel réglementaire

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Conformément à la réglementation, le SATESE 37 établit tous les ans un « rapport d'activité » retraçant l'ensemble des actions réalisées par le syndicat dans le cadre de ses différentes compétences et ce, dans le but d'accroître la transparence des relations avec ses collectivités membres, ainsi qu'avec les usagers.

Engagé depuis 2022 dans une démarche « Responsabilité Sociétale des Organisations » (RSO), le SATESE 37 a choisi de construire ce rapport selon le triptyque du développement durable, à savoir l'environnement, le social/sociétal et l'économie.



# Édito



Comme le disait si bien le philosophe Pierre Rabhi : « L'eau est une ressource précieuse, un patrimoine commun à préserver pour les générations futures. »

C'est avec un grand plaisir que je vous présente le rapport d'activité du SATESE 37 pour l'année 2024, qui reflète l'engagement continu de notre équipe et son dévouement à la préservation de l'environnement et à la gestion durable de la ressource en eau.

Tout au long de l'année, cette dernière a travaillé sans relâche pour accompagner les territoires dans leurs obligations en matière de traitement des eaux usées et pour leur fournir au quotidien un service de qualité.

Les progrès réalisés en matière de traitement des eaux usées et de réduction de la pollution témoignent de notre détermination à protéger notre environnement pour les « générations futures ».

Ces efforts sont essentiels pour atteindre nos objectifs environnementaux et garantir un cadre de vie sain pour nos concitoyens.

**Joël PELICOT**

Président du SATESE 37

---

L'année écoulée a une nouvelle fois démontré combien la mission du SATESE 37 est essentielle : protéger durablement la ressource en eau, préserver l'environnement et garantir aux usagers un service public de qualité.

À travers ses actions du quotidien, qu'il s'agisse du « cœur de métier » comme des fonctions « support », l'équipe a poursuivi ses engagements avec rigueur et détermination.

Ce rapport illustre la richesse de nos chantiers, l'ambition de l'ensemble des agents et l'efficacité de nos partenariats.

Je tiens à tous les remercier sincèrement pour leur mobilisation.

Ensemble, continuons à faire face aux défis à venir, au service de l'intérêt général et des générations futures.



**Rodolphe ROUAULT**

Directeur Général

## LE SATESE 37

# Ses compétences

Créé en 1973 dans le but de surveiller le fonctionnement des stations d'épuration du département, le Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire (SATESE 37) accompagne aujourd'hui les collectivités territoriales du département dans l'exercice de leurs obligations réglementaires en matière d'assainissement des eaux usées, au travers de **compétences déléguées** ou de **prestations de service**.

## Les compétences déléguées

Etablissement public dit « à la carte », le SATESE 37 permet aux collectivités d'adhérer pour tout ou partie des compétences « Assainissement collectif » (AC) et « Assainissement non collectif » (ANC) qu'il est amené, par ses statuts, à exercer :

### Assistance technique aux collectivités (AC)

Fort de son expérience de 50 ans et au nom du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, le syndicat accompagne les collectivités adhérentes dans l'optimisation du fonctionnement de leur(s) système(s) d'assainissement (stations d'épuration et réseaux).

*Article L3232-1-1 du CGCT*

### Contrôle des raccordements au réseau public de collecte (AC)

Dernière en date des compétences proposées aux adhérents, le contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées est assuré par le SATESE 37, comprenant la vérification de la qualité de l'exécution des travaux et la vérification du maintien de l'ouvrage en bon état de fonctionnement.

*Article L2224-8 du CGCT*

### Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)

Dans le cadre de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), le syndicat réalise les différents contrôles et diagnostics des installations situées dans le périmètre d'immeubles non raccordés au réseau public de collecte.

*Article L2224-8 du CGCT*



**235**  
communes

**90**  
collectivités adhérentes

**86%**  
de l'Indre-et-Loire

## Les prestations de service

À titre accessoire, le SATESE 37 peut également proposer des prestations de service répondant aux besoins spécifiques de ses adhérents voire de tiers, non plus en « in house » mais dans le champ concurrentiel.

### Assistance technique aux industriels et établissements publics/privés (AC)

Cette prestation, identique à celle précédemment citée, s'adresse aux autres maîtres d'ouvrage, non adhérents du syndicat, disposant de systèmes d'assainissement pour lesquels ils souhaitent bénéficier d'un accompagnement.

### Prestation travaux (AC)

Le SATESE 37 met son expérience au profit des maîtres d'ouvrage qui envisagent des travaux de construction, d'extension ou d'aménagement de leurs systèmes d'assainissement (mission d'AMO).

### Études spécifiques (AC & ANC)

Enfin, le syndicat propose tout type d'accompagnement (technique comme administratif) en lien avec l'assainissement.

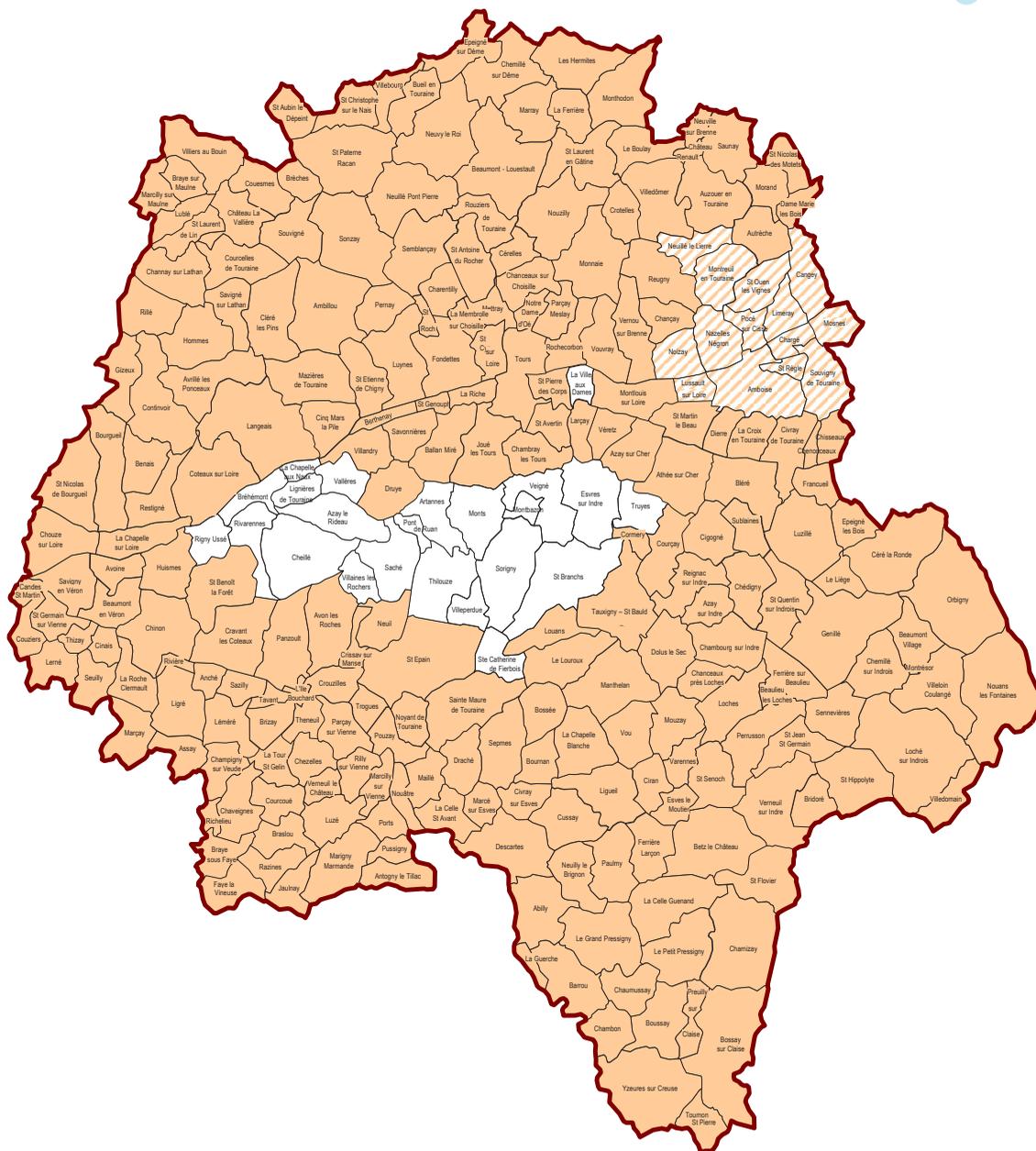
**43** offres de prestation

**88%** d'offres signées

# LE SATESE 37

## Ses adhérents

Adhésions  
au 31 décembre 2024



- 235  Communes adhérentes (directement ou en tant que membre d'un EPCI)
- 14  Communes non adhérentes « associées » (directement ou en tant que membre d'un EPCI)
- 23  Communes non adhérentes

# LE SATESE 37

## Sa gouvernance

Le SATESE 37 est administré par un **Comité Syndical**, organe délibérant composé de Délégué(e)s élu(e)s par les collectivités adhérentes. Le Comité Syndical élit en son sein un **Bureau** composé d'un(e) Président(e), d'un(e) ou plusieurs Vice-Président(e)s et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

### Le Comité Syndical

→ 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant(e) par tranche de 10 000 habitants commencée dans la limite de 50 000 habitants, quel que soit le nombre de compétences transférées.

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et Tours Métropole Val de Loire peuvent déterminer le nombre de leurs représentants, dans la limite de 5 délégué(e)s chacun.

Le Comité Syndical dispose d'une compétence générale pour gérer l'ensemble des activités du syndicat et prendre notamment toutes les décisions se rapportant au vote du budget, à l'inscription des dépenses obligatoires, à l'approbation du compte administratif, à la gestion du personnel, aux conventions de partenariat, aux modifications des conditions initiales de

composition et de fonctionnement du syndicat, à sa dissolution, aux délégations de gestion d'un service public.

Il examine les comptes-rendus d'activité et les financements annuels, définit et vote les programmes d'activités annuels.

Par ses délibérations, le Comité Syndical administre le syndicat.

Il peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau, conformément à la réglementation en vigueur.

**112**  
délégué(e)s titulaires

**4**  
comités syndicaux

**44**  
délibérations

### Le Bureau



**9** élu(e)s

**3** réunions de Bureau

**4** délibérations

#### → 1 Président :

- Joël PELICOT, délégué de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher

#### → 5 Vice-Président(e)s, disposant chacun(e) d'une délégation :

- Stéphanie RIOCREUX, déléguée de la CC Touraine Ouest Val de Loire
- Bertrand RITOURET, délégué de Tours Métropole Val de Loire
- Lionel CHANTELOUP, délégué de la CC Bléré-Val de Cher
- Valérie TUROT, déléguée du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Bernard ELIAUME, délégué de la commune de Maillé

#### → 3 membres :

- Régine REZEAU, déléguée de la CC Loches Sud Touraine
- Jean LEDDET, délégué de la commune d'Epeigné-sur-Dême
- Alexandre GIBault, délégué de la commune de la Tour-Saint-Gelin

Le Bureau assure la gestion courante du syndicat et il est appelé à prendre des décisions sur les affaires qui lui ont été déléguées par le Comité Syndical.

Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

# LE SATESE 37

## Son équipe

La « taille humaine » du SATESE 37 permet aux agents, au quotidien, de disposer d'**échanges facilités** et d'un **management de proximité** permettant des décisions réactives et proches des situations opérationnelles. Le syndicat est organisé autour de **4 services** : Direction Générale, Service Ressources, Service Technique et Service Qualité – Gestion des Risques.

### Les effectifs

Surveiller les effectifs du SATESE 37 est essentiel pour assurer une gestion efficiente des ressources humaines et garantir la continuité d'un service public de qualité.

**21**  
agents

**38%**  
de femmes

**14 ans**  
**10 mois**  
d'ancienneté  
moyenne

### La rémunération

Proposer une politique salariale « juste » permet de promouvoir l'équité en matière de rémunération et de renforcer l'engagement ainsi que la fidélité des agents.

**1,11 M€**  
de masse  
salariale

**21,10 k€**  
d'action sociale  
*(titres restaurant + CNAS)*

**3,20 k€**  
de PSC  
« santé »

**93%**

d'agents satisfaits  
de leur environnement de travail



### La formation

Favoriser l'accès à la formation est un investissement précieux pour le développement des compétences des agents et pour la performance globale de l'organisation.

**64**  
actions  
réalisées

**96%**  
des agents  
concernés

**9,90 k€**  
(hors temps  
agents)

### La prévention des risques

Engager une démarche de prévention des risques permet de préserver la santé et la sécurité des agents et de créer un environnement de travail sûr et durable.

**0**  
accident  
de travail

**2,43%**  
de taux  
d'absentéisme

**45,60 k€**  
de plan Hygiène  
et Sécurité

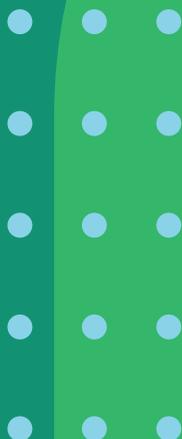


# AXE 1

## Préserver l'environnement

Depuis plus d'un demi-siècle, le SATESE 37 accompagne les collectivités dans le respect de leurs obligations légales concernant l'assainissement des eaux usées. En surveillant la qualité des rejets dans le milieu naturel, il joue un rôle essentiel non seulement dans la **protection de l'environnement**, mais aussi dans la **sauvegarde de la santé publique**.

Bien que, par ses actions quotidiennes, le syndicat ait intrinsèquement une mission environnementale, ses méthodes doivent également refléter cet engagement.





## AXE 1 Préserver l'environnement

### AMBITION 1

# Accompagner les adhérents dans leurs obligations réglementaires

Dans le cadre de ses **compétences déléguées**, le SATESE 37 propose aux collectivités d'assurer, pour leur compte, certaines missions réglementaires liées à l'assainissement collectif (AC) et à l'assainissement non collectif (ANC).



En partenariat avec :



### Assistance technique aux collectivités (AC)

Depuis plus de 50 ans, le SATESE 37 soutient ses adhérents dans la gestion et la maintenance de leurs systèmes d'assainissement, comprenant les stations d'épuration mais également les réseaux.

À travers des visites régulières, dont la fréquence dépend de la capacité de chaque station d'épuration, l'équipe a réalisé en 2024 une évaluation exhaustive des diverses installations. Elle a également fourni des recommandations pour optimiser leur fonctionnement. Pour certains sites, elle a vérifié les équipements d'autosurveillance et validé les données générées.



**237**  
stations  
d'épuration



**784**  
visites sur site  
et comptes-rendus



**21**  
réunions

### Contrôle des raccordements au réseau public de collecte (AC)

Depuis 2021, le SATESE 37 offre aux collectivités membres la possibilité de vérifier les raccordements au réseau d'assainissement collectif.

Lors de visites occasionnelles sur place, l'équipe a vérifié que les eaux usées des bâtiments étaient correctement dirigées vers le réseau public approprié. Elle a également veillé à ce que les eaux pluviales soient bien déconnectées de ce réseau, afin de prévenir l'arrivée d'eaux parasites sur la station d'épuration, ce qui pourrait perturber le fonctionnement de cette dernière.



**483**  
visites sur site  
et comptes-rendus

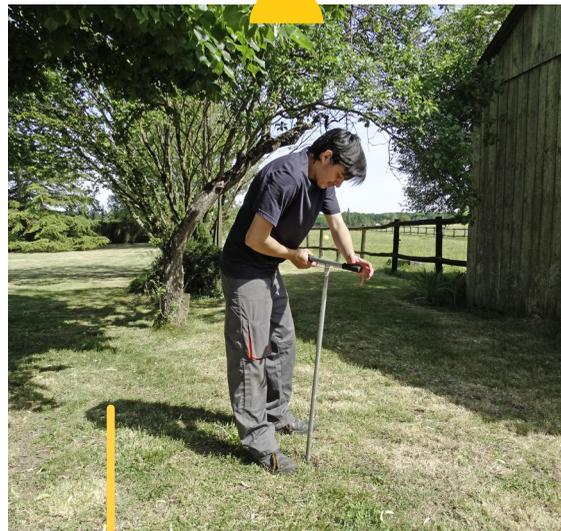


## AXE 1 Préserver l'environnement

### Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SATESE 37 effectue, pour ses adhérents, les divers contrôles prescrits par la réglementation concernant l'ANC.

Tout au long de l'année, l'équipe a vérifié, lors de visites sur sites, que les installations étaient conformes et qu'elles ne causaient ni pollution de l'environnement naturel, ni problèmes de salubrité publique. Elle a également fourni des informations et des conseils aux usagers, ainsi qu'aux différents acteurs de l'assainissement non collectif, tels que les installateurs, les notaires ou encore les agences immobilières.



Parc de  
**30 000**  
installations d'ANC



**2306**  
visites sur site  
et comptes-rendus





## AXE 1 Préserver l'environnement

### AMBITION 2

# Répondre aux besoins spécifiques des collectivités

Le SATESE 37 peut également être sollicité ponctuellement, par des collectivités adhérentes ou par d'autres structures publiques comme privées, pour apporter son savoir-faire en matière d'assainissement, au travers de **prestations de service** soumises au champ concurrentiel.

### Assistance technique aux industriels et établissements publics/privés (AC)

De la même manière que pour les collectivités adhérentes, le SATESE 37 fait profiter de son expérience à certains industriels et établissements publics ou privés du département, disposant d'un système d'assainissement sur leur site.



**11**  
stations  
d'épuration



**44**  
visites sur site  
et comptes-rendus



### Prestation travaux (AC)

Créée en 1991, cette prestation s'appuie sur toute l'expérience acquise en termes de fonctionnement et d'exploitation des systèmes d'assainissement, au travers de 50 ans de mission d'assistance technique.

Ainsi, les connaissances capitalisées sur le terrain, sur tout type et toute taille de station d'épuration, a permis une nouvelle fois à l'équipe d'assister les maîtres d'ouvrage (AMO) dans leurs travaux de construction, d'extension ou d'aménagement de leur système et ce, de la conception à la réalisation de leur projet.

En partenariat avec :



**8**  
avis techniques



**2**  
bilans de  
fonctionnement



**4**  
aides à l'exécution  
des travaux



**10**  
actions menées en  
partenariat avec l'ADAC 37



## AXE 1 Préserver l'environnement



### Études spécifiques (AC & ANC)

Qu'il s'agisse d'AC ou d'ANC, le SATESE 37 est en mesure de réaliser des prestations « sur mesure », qui sont établies selon les besoins du client.

Dans le domaine technique, l'équipe a assisté ses clients au travers de prestations spécifiques comprenant le contrôle des raccordements d'effluents non domestiques au réseau public de collecte des eaux usées ou encore la vérification d'appareils de mesure.

Par ailleurs, dans le domaine administratif, l'équipe a accompagné certains maîtres d'ouvrage dans la rédaction de différents documents (règlements, autorisations...), qui forment un cadre essentiel pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des systèmes d'assainissement. Elle a également assuré la poursuite de missions d'AMO portant sur l'élaboration de diagnostic ou de schéma directeur d'assainissement.



**9**  
contrôles de raccordements  
d'effluents non domestiques



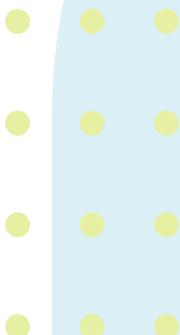
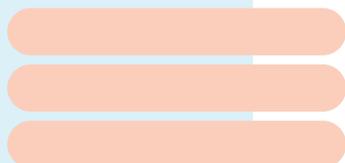
**7**  
vérifications métrologiques



**3**  
mesures bathymétriques  
et bilans 24 heures



**4**  
rédactions de documents  
réglementaires





## AXE 1 Préserver l'environnement

### AMBITION 3

## Engager en interne des pratiques « vertueuses »

Soucieux de l'impact de son activité sur l'environnement, le SATESE 37 a décidé de renforcer ses pratiques **responsables** à travers la poursuite des efforts déjà engagés en matière de sobriété énergétique, mais aussi **durables** via une politique d'achat plus ambitieuse.



### Économies d'énergie

Après une année 2023 marquée par une application partielle (6 mois) du « Plan de sobriété énergétique » établi par le Gouvernement, le SATESE 37 a maintenu sa volonté d'agir en faveur des économies d'énergie.

Sur l'ensemble de l'hiver, le syndicat a appliqué la préconisation fixant la température maximale de chauffage à 19°C dans les bureaux du siège social. De plus, il a organisé une réduction des consignes de température durant la nuit et les week-ends. Par ailleurs, la gestion des équipements électriques a été optimisée, grâce notamment à du renouvellement de matériel et des actions de sensibilisation auprès des agents.



**19°C**  
dans les bureaux  
en hiver



**- 16 335 kWh**  
d'électricité (43% de  
la consommation totale)  
Année de référence 2022



**- 1326 m<sup>3</sup>**  
de gaz (45%)

### Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

Dans le cadre de son engagement continu envers la durabilité et la réduction de son empreinte carbone, le SATESE 37 a pris la décision d'acquérir 2 nouveaux véhicules « essence » pour remplacer 2 véhicules « diesel » vieillissants.

En plus de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> (par litre de carburant brûlé), ces nouveaux véhicules ont également contribué à améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de particules fines et d'oxydes d'azote (Nox), dont les conséquences sont néfastes pour la santé humaine et l'environnement.



**2**  
véhicules « essence »

Évolution des  
vignettes Crit'Air de  
la classe 2 à la classe 1



## AXE 1 Préserver l'environnement



**L'ÉQUIPE**

DIRECTION	QUALITE	RESSOURCES	TECHNIQUE A-C	TECHNIQUE A-N-C
				
<b>Sandra</b> Pilote du processus ACHETER	<b>Didier</b> Animateur	<b>Gladys</b> Dimension RH	<b>Vincent</b> Gestion stocks de consommables techniques	<b>Vanessa</b> Accueil (au cœur des retours)

### Achats durables

Cherchant à réduire l'empreinte environnementale et sociale de ses achats, tout en soutenant une économie plus responsable, le SATESE 37 a souhaité constituer en interne un groupe de travail spécifique sur ce sujet.

Ce dernier a engagé une démarche visant à intégrer des critères environnementaux, sociaux et éthiques dans l'ensemble des processus d'achats. Désormais, il s'attache à privilégier des fournisseurs responsables et des produits à faible impact tout au long de leur cycle de vie, conciliant ainsi performance économique et contribution positive aux enjeux du développement durable.



Groupe de travail de  
**5 personnes**  
(tous services confondus)



**5**  
indicateurs de mesure  
déterminés

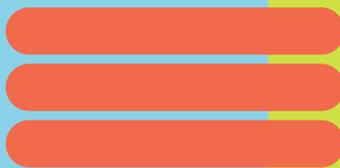
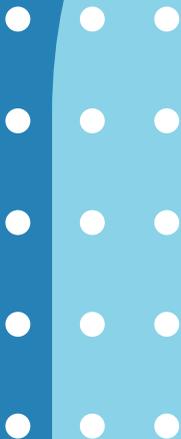


# AXE 2

## Favoriser la cohésion sociale / sociétale

Avec une équipe de 21 agents intervenant quotidiennement sur la quasi-totalité du département d'Indre-et-Loire, le SATESE 37 est conscient de sa double responsabilité, à la fois envers la « communauté », mais aussi envers ses agents.

Sur le plan sociétal, le syndicat se doit d'avoir un **impact positif sur les territoires** et travaille à s'adapter à leurs particularités et à leurs défis. Sur le plan social, il s'engage également à offrir un **environnement de travail favorable**, propice à l'épanouissement de son équipe.





## AXE 2

### Favoriser la cohésion sociale / sociétale

#### AMBITION 4

## Accompagner les usagers et les collectivités dans leur quotidien

Syndicat à échelle quasi-départementale, le SATESE 37 se doit d'être au plus près des territoires, afin de les accompagner au mieux dans leurs relations quotidiennes avec les différents services du syndicat. **Être au service** des usagers, **former ou informer** les acteurs impliqués, telle est la mission que se fixe chaque jour l'équipe pour une relation plus efficace et pour une cohésion territoriale renforcée.



### Respect des visites planifiées

Pour un service public, honorer l'ensemble des rendez-vous pris avec les usagers est essentiel pour garantir la confiance de ces derniers et pour démontrer le sérieux de l'institution. Le respect des engagements pris participe directement à la qualité du service rendu et à la satisfaction des citoyens.

En 2024, l'équipe technique du SATESE 37 a réalisé près de 2 800 visites pour lesquelles le syndicat n'a enregistré aucune annulation et ce, malgré certains aléas. Cette rigueur témoigne de l'efficacité globale de l'organisation et de la conscience professionnelle de l'ensemble de l'équipe.



**2306**  
visites ANC

**483**  
visites AC

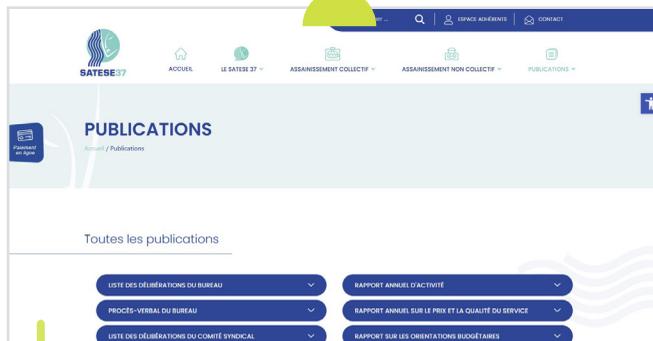


**0**  
rendez-vous annulé

### Actualisation du site internet

Un site internet régulièrement mis à jour permet à un service public de fournir aux usagers des informations pertinentes et fiables. Cela facilite l'accès aux démarches, renforce la transparence et évite les malentendus ou les déplacements inutiles. C'est aussi un gage de modernité et d'efficacité au service de l'intérêt général.

Depuis novembre 2023, le SATESE 37 dispose d'un site internet pratique et efficace permettant de réaliser, en interne et sans aide extérieure, les mises à jour nécessaires. Si, à l'origine, il était prévu de mettre à disposition des collectivités un « espace adhérent », force est de constater que le temps n'a malheureusement pas permis, en 2024, de développer ce module.



**10**  
mises à jour

**64**  
« médias » créés



## AXE 2

### Favoriser la cohésion sociale / sociétale



1  
stand

800  
visiteurs

### Journée « environnement »

Sensibiliser les citoyens, petits et grands, à l'importance de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, expliquer de manière concrète et pédagogique le rôle de l'assainissement dans la préservation de l'environnement et de la santé publique : voici les objectifs poursuivis par le SATESE 37 lorsqu'il participe à une « journée environnement ».

Le 7 juillet 2024, le syndicat a répondu favorablement à l'invitation de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles-Pays de Racan, et a dépêché pour l'occasion 2 « ambassadrices », Christelle MINDREN et Sandra ROUSSELET. Cette journée a ainsi été l'occasion de renforcer le lien de confiance avec les Elu(e)s du territoire et de démontrer la volonté des 2 structures d'agir en complémentarité et en cohérence en faveur de l'environnement.

En partenariat avec :



## AMBITION 5

### Assurer la santé et la sécurité des agents

Conformément au Code du Travail, le SATESE 37 est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses agents. A ce titre, le syndicat actualise chaque année son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et met en œuvre les mesures, **techniques** ou **organisationnelles**, visant à annihiler de potentiels effets négatifs.

### Formation à la sécurité

Pour l'employeur, la mise en place de formations à la sécurité constitue un levier essentiel pour assurer la prévention des risques professionnels et garantir la protection de la santé et de l'intégrité physique des agents. Elle s'inscrit par ailleurs dans le respect des obligations réglementaires qui incombent audit employeur en matière de sécurité au travail, tout en contribuant à l'ancrage d'une véritable culture de la prévention au sein de la structure.

Le 8 avril 2024 matin, le SATESE 37 a lancé une nouvelle campagne de formation relative à la « manipulation des extincteurs », avec l'appui de l'Ecole de Secours et de Sauvetage d'Indre-et-Loire (ESS 37). Cette demi-journée a été l'occasion, pour une partie des agents, d'acquiescer les « réflexes » pour réagir efficacement, donner l'alarme et utiliser le matériel de première intervention face à un début d'incendie. Une seconde session est prévue en 2025.



11  
agents formés

0,50 K€

En partenariat avec :

E.S.S. 37





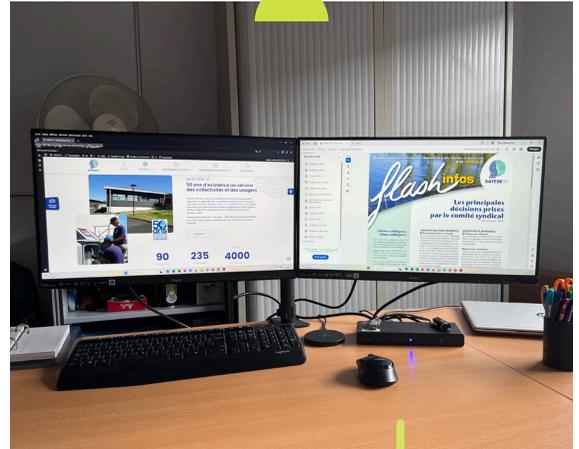
## AXE 2

# Favoriser la cohésion sociale / sociétale

### Postes de travail

Mettre à disposition des postes de travail ergonomiques permet à l'employeur de prévenir les risques liés aux troubles musculosquelettiques (TMS) et de préserver la santé des agents sur le long terme. Cette démarche contribue également à améliorer le confort, la concentration et l'efficacité des salariés dans l'exercice de leurs missions. Elle traduit enfin une volonté de l'employeur d'assurer des conditions de travail respectueuses du bien-être et de la sécurité de chacun.

Outre la poursuite du déploiement des sièges ergonomiques (débuté en 2022), le SATESE 37 a décidé d'uniformiser l'organisation des postes de travail des agents, en généralisant un système de double-écrans raccordé à une station d'accueil, offrant ainsi à chaque utilisateur confort et praticité au quotidien.



**7** sièges ergonomiques



**5** écrans

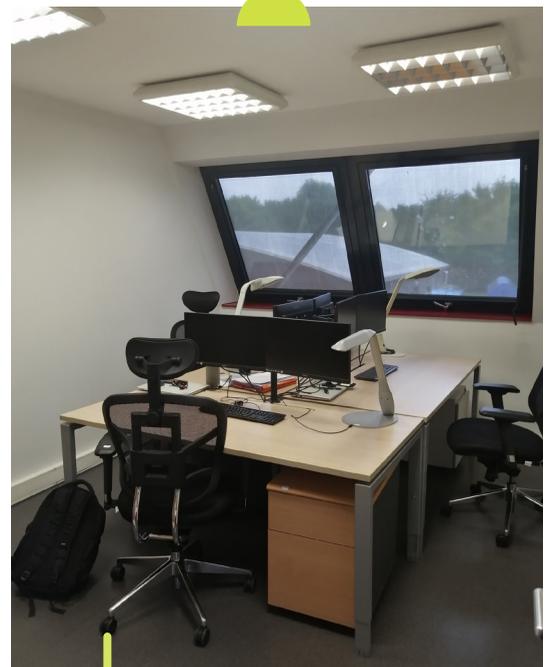
**3** stations d'accueil

**3,26 k€**

### Travaux de peinture

En tant que locataire, le SATESE 37 a la responsabilité d'assurer l'entretien courant de son siège social, notamment par des travaux de peinture, afin de garantir un cadre accueillant pour le public et les agents. Ces travaux participent au respect des obligations locatives et à une relation sereine avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, propriétaire du bâtiment. Ils valorisent également l'image du syndicat et témoignent du bon usage du bien.

Comme en 2023, le SATESE 37 a fait appel à la Société ROULLIAUD pour réaliser la 2<sup>e</sup> tranche de travaux de peinture. En accord avec cette dernière, les travaux ont été planifiés durant la période estivale, afin de limiter l'impact sur le quotidien du service. Une troisième tranche est prévue fin 2025.



En partenariat avec :



**3** bureaux et **2** sanitaires repeints

**6,85 k€**



## AXE 2

### Favoriser la cohésion sociale / sociétale

## AMBITION 6

# Adapter la politique RH au contexte social

Il est essentiel pour une collectivité territoriale d'adapter sa politique RH au contexte social dans lequel elle évolue. Cette adaptation permet de renforcer **l'attractivité, la fidélisation et l'engagement** du personnel face aux nouveaux enjeux sociétaux, tels que la transition écologique, l'inclusion ou l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Elle garantit également une **meilleure performance** du service public en alignant les ressources humaines sur les besoins réels du territoire et de ses habitants.

### Revalorisation du régime indemnitaire

En revalorisant le salaire de ses agents, une collectivité territoriale reconnaît l'engagement et la qualité du service public rendu au quotidien. Cela contribue également à renforcer l'attractivité des métiers territoriaux et à fidéliser les agents en limitant le turnover. Enfin, une meilleure rémunération favorise un climat social apaisé et motive les équipes dans l'accomplissement de leurs missions.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collaboratrices et collaborateurs du SATESE 37 ont vu leur régime indemnitaire revalorisé de 100€ bruts/mois/agent. Par cette décision, les Elu(e)s ont souhaité reconnaître les efforts réalisés depuis plusieurs années par l'équipe (rationalisation des effectifs, hausse de la productivité...), tout en tenant compte également de l'inflation enregistrée ces derniers mois.



**100 €**  
bruts par mois  
par agent

**100 %**  
des effectifs



### Contrat article L352-4 du CGFP

Le recours au dispositif de l'article L352-4 du Code Général de la Fonction Publique permet à une structure publique de recruter sans concours, sur contrat, une personne en situation de handicap, en vue d'une titularisation dans un emploi qui peut être de catégorie C, B ou A (à condition que ladite personne dispose du niveau de diplôme exigé par le grade visé).

Par délibération en date du 4 décembre 2023, l'Assemblée délibérante a décidé de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, un contrat à durée déterminée de droit public « travailleur handicapé », sur un grade de Rédacteur territorial (B). Promouvoir l'égalité des chances, enrichir la diversité et la performance de son équipe : tels sont aussi les objectifs d'un service public !



**1 contrat**  
« travailleur  
handicapé »

**5 %**  
des effectifs



## AXE 2

### Favoriser la cohésion sociale / sociétale



#### Contrat de droit privé

Les collectivités territoriales et leurs établissements sont tenus, par principe, de recruter des fonctionnaires ou, à défaut, des contractuels relevant du droit public. Toutefois, il est possible, dans certains cas, de recourir à des salariés de droit privé, notamment lorsque la structure exerce un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), tel que dans le domaine de l'assainissement.

En 2024, le SATESE 37 a poursuivi sa campagne de recrutements pour le SPANC-SATESE 37, en faisant appel à des contrats à durée indéterminée (CDI) de droit privé, afin de respecter les règles de gestion du secteur « marchand » auxquelles le syndicat est soumis.



**5**  
contrats de droit privé

**20 %**  
des effectifs



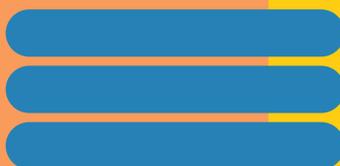


# AXE 3

## Promouvoir une économie responsable

En tant qu'établissement public, le SATESE 37 n'a pas pour but de réaliser des profits. Il est tenu de respecter des règles d'équilibre budgétaire et de gestion responsable des deniers publics.

Dans ce cadre, le syndicat se doit d'adopter une approche économique à la fois **responsable**, assurant la stabilité financière de l'organisation, et **efficace**, visant à optimiser les coûts et les ressources.





## AXE 3

### Promouvoir une économie responsable

## AMBITION 7

# Renforcer la mutualisation des ressources

Pourquoi opter pour la mutualisation ? Mutualiser avec une ou plusieurs entités repose avant tout sur une volonté commune de collaborer. Mettre en commun des ressources - qu'elles soient humaines, matérielles ou financières - implique l'engagement actif de chaque partie prenante et repose sur des valeurs de solidarité, de partage et de responsabilité. La mutualisation peut ainsi permettre de renforcer les liens entre structures, d'améliorer la qualité des services proposés ou encore de valoriser l'image de chacune d'elles.

### Expertise informatique

Le recours à une Direction des Systèmes d'Information (DSI) mutualisée permet à une structure de s'appuyer sur une expertise technique spécialisée, difficilement mobilisable en propre. Il contribue à une gestion optimisée des ressources, en rationalisant les coûts et en partageant les infrastructures numériques entre plusieurs entités. Cette organisation favorise également un haut niveau de sécurité, d'innovation et de continuité dans la mise en œuvre des services numériques publics.

Depuis 2022, le SATESE 37 s'adjoit les services du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA, notamment en mutualisant la DSI. Grâce à son partenaire, le syndicat a pu ainsi bénéficier de l'accompagnement d'un coordinateur technique, Jean-Pierre GABORIEAU, chargé de conseiller et d'apporter une expertise technique et organisationnelle en matière de systèmes d'information.

En partenariat avec :



**1**  
technicien informatique/  
téléphonie

**12**  
journées d'intervention



En partenariat avec : **inovalys**

### Expertise physico-chimique

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des collectivités dans l'exploitation de leur(s) station(s) d'épuration, l'équipe technique du SATESE 37 est amenée régulièrement à réaliser des prélèvements sur site (eaux, boues...). Dans ce cadre, le syndicat se doit de faire appel à un laboratoire d'analyses capable de lui garantir une expertise scientifique, indispensable au suivi réglementaire et à l'amélioration continue des performances environnementales.

En 2024, le SATESE 37 a choisi de renouveler sa convention avec INOVALYS, partenaire « historique » du syndicat, laboratoire agréé et accrédité capable de garantir des données fiables et précises pour évaluer la qualité des eaux traitées.



**1**  
convention renouvelée



**380**  
prélèvements  
déposés



## AXE 3

### Promouvoir une économie responsable

#### Expertise juridique et financière

Avec le désengagement de l'Etat et la suppression en 2014 de l'assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT), les collectivités territoriales ont rapidement été confrontées à des carences en matière d'ingénierie territoriale susceptible de les accompagner dans leurs différents projets.

Depuis 2015, le SATESE 37 s'associe à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités d'Indre-et-Loire (ADAC 37) pour apporter, aux structures publiques du département, un accompagnement de proximité, technique pour le syndicat, juridique et financier pour l'Agence.



**1**  
convention

---

**10**  
actions menées  
en commun

En partenariat avec :  Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales 37

## AMBITION 8

### S'adapter aux évolutions technologiques

L'adaptation aux évolutions technologiques permet à la collectivité d'optimiser ses services, de renforcer l'accessibilité de l'action publique et de **maîtriser ses ressources**. Elle témoigne également d'une volonté d'**anticiper les mutations à venir** et de soutenir un développement territorial durable et innovant.



**1**  
serveur hébergé  
en France

---



**1**  
poste standard

---

**6**  
postes fixes

#### Renouvellement de la téléphonie

Pour le SATESE 37, l'accueil téléphonique des usagers est particulièrement important, car il est le premier vecteur de l'image renvoyée par le syndicat. La technologie déployée doit donc être facilement adaptable, en fonction des circonstances, et ne pas enfermer les utilisateurs dans un choix restreint d'équipements.

En 2024, le SATESE 37 a souhaité engager une démarche de modernisation de son système de téléphonie, passant ainsi du « traditionnel » analogique au numérique. Cette solution, développée par la Société LEMNIA, a permis de rationaliser les communications internes et externes, grâce à des fonctionnalités avancées (serveur vocal, gestion des appels, visioconférence...), tout en réduisant les coûts d'exploitation et de maintenance.

En partenariat avec : 



## AXE 3

### Promouvoir une économie responsable

#### Intégration des données cadastrales

Au titre de sa mission de service public sur le périmètre de l'Indre-et-Loire, le SATESE 37 bénéficie d'une mise à disposition de certaines données sensibles, lui permettant notamment de consulter les informations personnelles et privatives associées au cadastre.

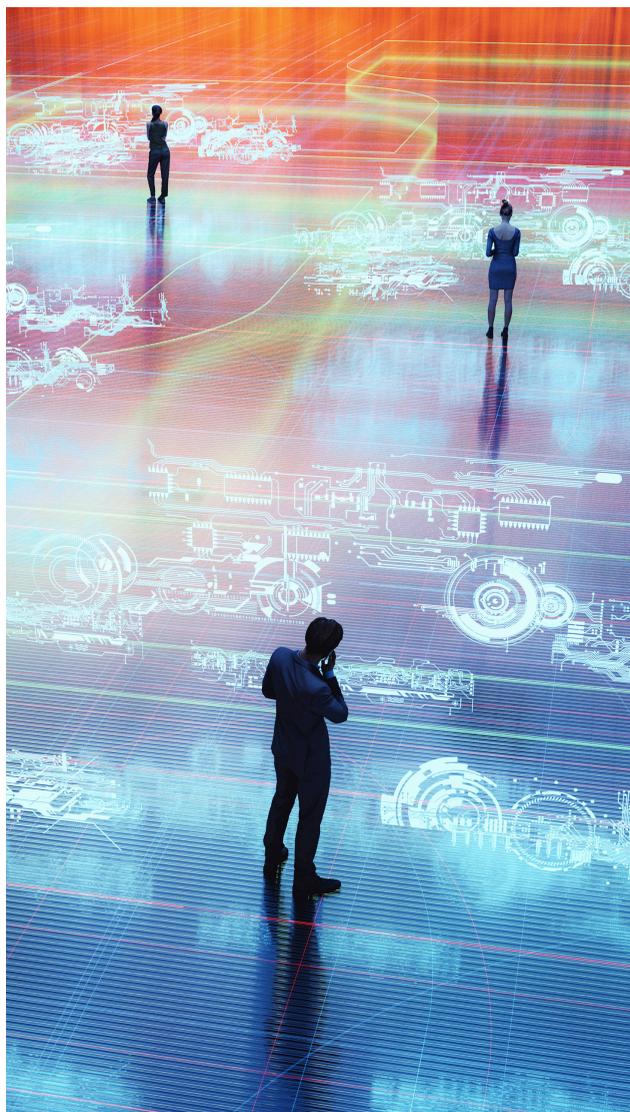
Si l'année précédente, le syndicat avait fait appel à son éditeur de logiciels pour intégrer les données cadastrales actualisées dans les logiciels « métier » des activités AC et ANC, en 2024, c'est en interne que ces informations ont été implémentées, grâce à une formation dispensée par le partenaire, ainsi qu'une montée en compétences de 2 agents dans le domaine de l'informatique.



**1** intégration de données cadastrales en interne (213 communes)

---

**1** montée en compétences



#### Intégration de plans de réseaux

Dans le cadre de son SPANC, le SATESE 37 est chargé notamment de réaliser la vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations « existantes », selon une périodicité qu'il a décidé de fixer à 10 ans. Entre 2 contrôles, le syndicat ne dispose pas systématiquement des informations « en temps réel » quant à un potentiel raccordement de l'immeuble au réseau public de collecte des eaux usées.

Afin d'éviter certains déplacements inutiles et de permettre ainsi d'optimiser les tournées des technicien(ne)s, il a été décidé en 2024 d'intégrer certains plans de réseaux AC, fournis par des collectivités partenaires, dans des outils SIG « open source ». Meilleure collaboration entre les services, visualisation pertinente des données, réduction des coûts... tels sont les avantages d'un travail collectif tourné vers l'efficacité.



**1** intégration de plans de réseaux AC en interne





## AXE 3

### Promouvoir une économie responsable

## AMBITION 9

# Valoriser l'image du syndicat

Promouvoir son image permet à un syndicat comme le SATESE 37 de renforcer sa légitimité et sa visibilité auprès des usagers, des collectivités adhérentes et des partenaires, facilitant ainsi l'adhésion aux projets et la coopération. Cela met en valeur son expertise, la qualité de ses services et son engagement en faveur de la protection de l'environnement. En interne, cette démarche renforce la cohésion des équipes, valorise le travail des agents et donne du sens à leur mission de service public.

### Journée d'information « notaires/agences immobilières »

Régulièrement, le SATESE 37 est amené à organiser des sessions d'information à destination de publics divers, afin de les sensibiliser notamment sur les obligations réglementaires en matière d'assainissement.

Les 21 juin et 8 novembre 2024, 2 réunions d'information à destination de Notaires et d'Agences immobilières se sont déroulées, pour la première, sur la commune de Bourgueil (37140) et, pour la seconde, au siège social de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire. Ces réunions ont été l'occasion, avec les participants, de faire un point sur la récente mise en place du « contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées » (AC) par notre syndicat, mais également de présenter les dernières évolutions réglementaires en matière d'assainissement non collectif (ANC).



**13**  
participants



**96 %**  
de taux de satisfaction

En partenariat avec :



Olivier Douillard  
Directeur Technique Spanc SATESE 37



**1**  
reportage

**5,30 M**  
de téléspectateurs quotidiens  
en moyenne sur l'ensemble  
de l'offre régionale

### Participation à une émission de télévision

Communiquer sur une chaîne de télévision régionale constitue, pour une collectivité territoriale, un levier stratégique pour s'adresser à ceux qui vivent, travaillent, investissent en Indre-et-Loire et qui se sentent concernés par la qualité environnementale de notre territoire.

En 2024, Olivier DOUILLARD, Responsable ANC, a été invité à participer à un reportage portant sur la phyto-épuration (épuration par les plantes), système développé par une société basée en Indre-et-Loire. Ce reportage a été diffusé le 14 février 2024 lors de l'émission « ICI 19/20 » de France 3 Centre Val de Loire; l'occasion pour le SATESE 37 de renforcer sa visibilité auprès d'un large public.

En partenariat avec :





### AXE 3

## Promouvoir une économie responsable



### Participation à une émission de radio

Outre la télévision, le SATESE 37 a également renforcé la portée de ses actions et optimisé sa visibilité au travers d'un autre canal de communication, la radio, touchant ainsi potentiellement un public différent.

Comme en 2023, le SATESE 37 a répondu favorablement à la sollicitation de Richard MAZOUÉ, Animateur radio sur France Bleu Touraine. Ce dernier a souhaité, dans le cadre de sa séquence « Coté Experts solidaires en Touraine » du 25 janvier 2024, convier des représentants du syndicat afin qu'ils puissent apporter aux auditeurs des informations en matière d'ANC, mais aussi répondre en direct à certaines de leurs questions.

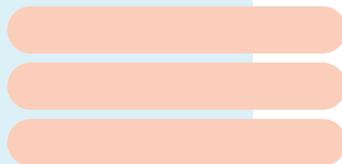
En partenariat avec :



**1h**  
d'antenne



**1**  
public de 40 K auditeurs  
quotidiens en moyenne

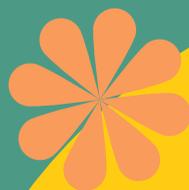




# BILAN FINANCIER

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter in fine en plusieurs documents. Ainsi, un budget « annexe » peut retracer les recettes et dépenses de services particuliers (ex. : budget assainissement).

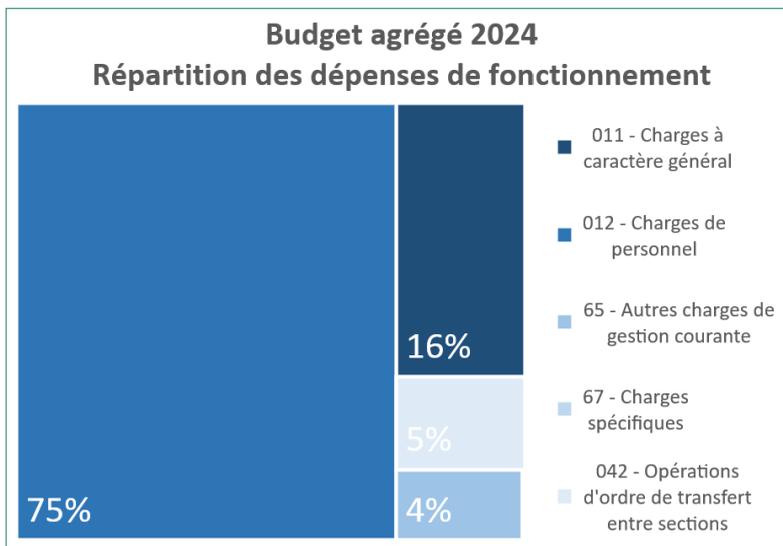
La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de **fonctionnement** et la section d'**investissement**, qui se composent chacune d'une colonne recettes et d'une colonne dépenses.



## Fonctionnement

La rétrospective ci-après présente, de façon **agrégée**, les résultats de **fonctionnement** du budget principal du SATESE 37 et du budget annexe relatif au SPANC.

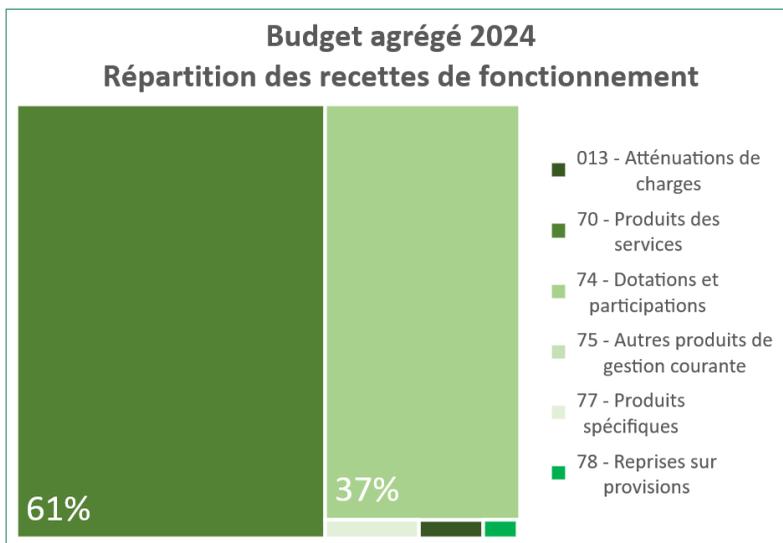
### Les dépenses



**75 %**  
des dépenses liées au personnel  
(ex. : rémunérations, assurance statutaire...)

**16 %**  
à des charges de fonctionnement (ex. : location bâtiments, carburants...)

### Les recettes



**61 %**  
de recettes liées aux prestations réalisées  
(ex. : suivi station, contrôles SPANC...)

**37 %**  
aux dotations et participations  
(ex. : contributions des adhérents, subventions...)



Résultat de fonctionnement de l'exercice :

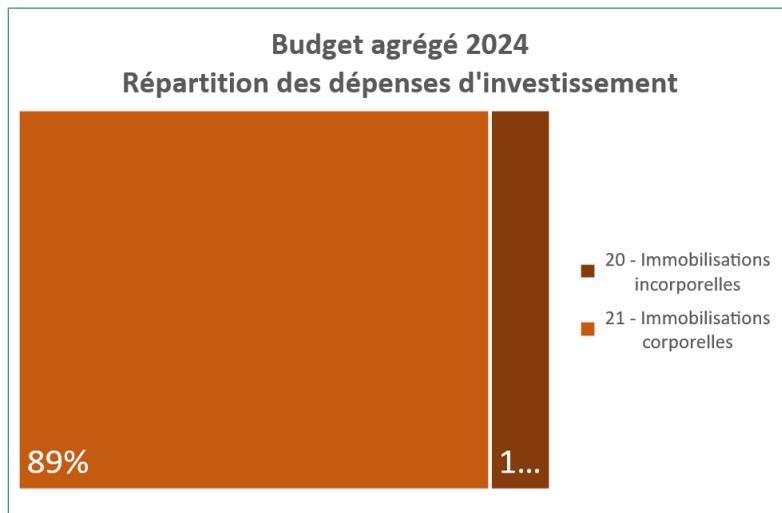
**- 14 705,92 €**

(hors résultat de fonctionnement reporté)

## Investissement

De la même manière, la rétrospective ci-après présente, toujours de façon **agrégée**, les résultats d'**investissement** du budget principal du SATESE 37 et du budget annexe relatif au SPANC.

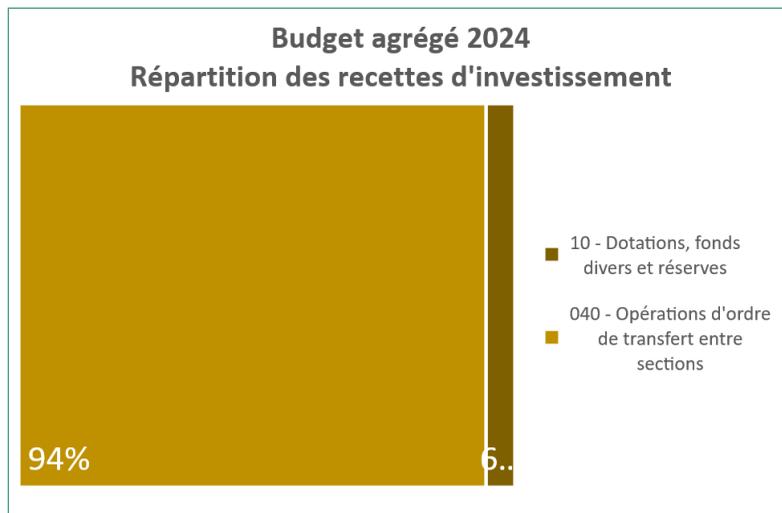
### Les dépenses



**89%**  
des dépenses liées à des actifs physiques détenus (ex. : matériel technique ou informatique, véhicules...)

**11%**  
à des actifs non-physiques (ex. : licences informatiques...)

### Les recettes



**94%**  
de recettes liées aux amortissements des différentes immobilisations

**6%**  
liées au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée



Résultat d'investissement de l'exercice :

**+1 458,91 €**  
(hors résultat d'investissement reporté)



# Retour en images



Congrès des Maires 2024



Formation défibrillateur



Formation extincteur



Visite terrain IUT de Tours



Journée technique ELI  
(Eure-et-Loir Ingénierie)



Journées techniques  
ARSATESE



# Perspectives 2025

Le SATESE 37 entend maintenir cette dynamique constructive en 2025, en s'appuyant sur la coopération de l'ensemble des acteurs du territoire. Car c'est par une action collective que nous pourrons bâtir un service public alliant protection de l'environnement, cohésion sociale et développement économique responsable, au service du bien-être de tous et de la préservation durable de notre planète.

## Environnement

Véritable raison d'être du SATESE 37, l'environnement restera au centre de l'action de notre syndicat.

Qu'il s'agisse des missions relevant de compétences déléguées ou de prestations de service, notre équipe s'engagera une nouvelle fois aux côtés des collectivités adhérentes et des usagers, pour les conseiller dans leurs projets et les accompagner dans leurs démarches. Garantir que les systèmes d'assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC) préserveront au mieux les milieux naturels, tel sera notre mission au quotidien.

Parallèlement, le syndicat poursuivra ses propres efforts en matière de transition écologique, en adoptant des pratiques internes toujours plus responsables : sobriété énergétique, achats durables, dématérialisation, rationalisation... Autant d'actions concrètes qui renforceront son exemplarité environnementale.

## Social/sociétal

La dimension sociale et sociétale de notre démarche continuera de se concrétiser au travers d'un engagement fort envers les « clients » du syndicat, externes comme internes.

Le SATESE 37 renforcera sa proximité avec les collectivités et les usagers, tant pour l'assainissement collectif (AC) que non collectif (ANC), en accentuant la

présence sur le terrain de sa « Chargée des relations avec les territoires », Christelle MINDREN. C'est d'ailleurs à ce titre que cette dernière sera amenée à participer aux « journées environnement » organisées par les collectivités partenaires.

En interne, le syndicat poursuivra ses efforts en faveur des collaboratrices et collaborateurs. Préserver leur santé et leur sécurité, par le biais de formations en hygiène et sécurité ou d'aménagement des locaux, mais aussi adapter la politique RH au contexte social, au travers des rémunérations, de la protection sociale et des conditions de travail, constitueront les axes majeurs d'action pour 2025.

## Économie

Sur le plan économique, le SATESE 37 veillera à promouvoir un développement local à la fois durable et responsable.

La mutualisation des ressources restera en 2025 un axe stratégique majeur. Grâce à l'expertise de ses différents partenaires, le syndicat disposera de compétences (juridique, financière, techniques...) qui lui permettront d'améliorer encore l'efficacité de ses actions.

Par ailleurs, le syndicat s'attachera à s'adapter aux évolutions technologiques qui s'imposent à lui, informatiques principalement, mais également à s'appuyer sur de nouvelles pratiques lui permettant de promouvoir davantage son image.

En conclusion, les perspectives 2025 du SATESE 37 en matière de responsabilité sociétale s'inscriront dans une approche globale du développement durable. En intervenant de façon proactive sur ses trois piliers, nous contribuerons à bâtir, pour l'ensemble des habitants d'Indre-et-Loire, un syndicat résilient, solidaire et toujours plus soucieux de l'environnement.



# SATESE 37

**Syndicat d'assistance technique  
pour l'épuration et le suivi des eaux  
d'Indre-et-Loire**

Domaine d'activités Papillon  
3, rue de l'aviation  
37082 TOURS Cedex 2

Tél.: 02 47 29 47 37

satese37@satese37.fr - [www.satese37.fr](http://www.satese37.fr)



**SATESE37**